

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE CHATILLON SUR THOUET

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Marie-Noëlle BEAU.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 mars 2024

Présents : Mmes BEAU, CHOUETTE, MAXIMIN, GOUPIL, GUERIN, LEBEAU, HUESCA, BRILLANCEAU, BROSSEAU, DE CARVALHO
Mrs GUICHET, MAHU, DIEUMEGARD, DAUBIGNÉ, MORIT, BILLON

Secrétaire de séance : M GUICHET

Procurations : M BILLY donne pouvoir à Mme CHOUETTE, M CHARGELEGUE donne pouvoir à M MORIT, M LACAILLE donne pouvoir à Mme BEAU, M BERTIN donne pouvoir à Mme DE CARVALHO, M BALESTRA donne pouvoir à Mme BROSSEAU

Absents excusés : Mme FOURNIAU
Mrs BILLY, CHARGELEGUE, LACAILLE, LACOSTE, BERTIN, BALESTRA

Absents :

La séance est enregistrée à l'aide d'un dictaphone.

1) Adoption du compte-rendu du 17/01/2024

Madame le maire fait un retour sur le dernier Conseil municipal du 17 janvier 2024 et précise à l'assemblée les modifications éventuelles apportées pour validation du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

2) Les décisions du maire

DATES	ENTREPRISES	LIEUX CONCERNÉS	MONTANTS TTC
15-01-24	BEAUCHAMPS SAS	Sel de déneigement	742,50 €
16-01-24	ALPHA GÉOMETRE	Relevé topographique site le Parnasse	5 400,00 €
17-01-24	NUNES JOSÉ	Couverture CSC	17 011,20 €
17-01-24	ALLIANCE PROPRETÉ	Nettoyage logement 5 résidence Ebeaupin	227,20 €
24-01-24	LES Z'YVETTES	Spectacle burlesque du 13-07-2024	1 800,00 €
01-02-24	SPIE BATIGNOLLES	Chauffe-eau du presbytère	984,41 €
05-02-24	MENUISERIE MORIN	Remplacement du moteur du volet roulant CSC	537,34 €
07-02-24	OUEST OCCASION	Intervention sur le lave-vaisselle cantine	77,54 €
27-02-24	ABRIVERT	Abri pour animaux de la vallée	1 549,09 €
08-03-24	TAVENEAU-PALLUAU	Peinture logement 19 résidence Ebeaupin	6 213,63 €
08-03-24	GROSSET	Travaux d'électricité 19 résidence Ebeaupin	2 460,29 €
08-03-24	KOESIO 16	Serveur informatique de la mairie	8 160,00 €
		TOTAL	45 163,20

M MORIT : concernant le point sur le serveur informatique de la mairie, le serveur étant en fin de vie, la commune devait se positionner pour le changer. Il y avait deux solutions : soit conserver le serveur en interne, soit en mettre une partie en externe. Le choix a été fait d'en garder une partie en mairie et l'autre partie en externe pour un coût de 8 160,00 € TTC.

Mme CHOUETTE : je souhaite préciser que la Couverture CSC est sur la salle des « Amis réunis ».

Adopté à l'unanimité.

3) Validation du marché public pour la salle multi-activités

Suite au marché public lancé pour la salle multi-activités, dont la clôture était le 26 janvier 2024 à 16h00, les offres des entreprises ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une analyse par l'architecte « ATELIER DUNE » de POITIERS selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Le prix des prestations : 40 % ;
- La valeur technique : 60 %.

Au regard de l'analyse, il est préconisé de retenir les offres des entreprises par lot comme suit :

Lot n° 1	TERRASSEMENT – VRD – ESPACES VERTS	COLAS	153 450,70 € HT
Lot n° 2	GROS ŒUVRE – ENDUIT	CMG	183 912,47 € HT
Lot n° 3	CHARPENTE BOIS	LA CHARPENTE THOUARSAISE	148 141,89 € HT
Lot n° 4	COUVERTURE METALLIQUE	LA CHARPENTE THOUARSAISE	101 410,42 € HT
Lot n° 5	BARDAGE BOIS	LA CHARPENTE THOUARSAISE	99 918,64 € HT
Lot n° 6	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	HERVO ALU	79 182,90 € HT
Lot n° 7	OUVRAGES PLAQUES DE PLATRE – PLAFONDS	VERGNAUD	78 642,94 € HT
Lot n° 8	MENUISERIES INTÉRIEURES – MOBILIER	GUILLON-BERGER	33 957,51 € HT
Lot n° 9	CARRELAGE FAIENCE	BOUCHET	31 938,10 € HT
Lot n° 10	PEINTURE	GAZEAU	13 687,88 € HT
Lot n° 11	ÉLECTRICITÉ	LUMELEC LOIRE	41 899,00€ HT
Lot n° 12	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	CIGEC	112 000,00 € HT

Monsieur GUICHET détaille à l'assemblée les différents lots. Il précise que la commune avait un prévisionnel de 1 079 500 € ; le coût final HT s'élève à 1 078 142,45 € variantes comprises.

Le Conseil municipal décide d' :

- ✓ **APPROUVER** les préconisations proposées par l'architecte « ATELIER DUNE » de POITIERS ;
- ✓ **RETENIR** les offres suivantes pour un montant total HT de 1 078 142,45 € ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

RÉCAPITULATIF AVEC LES ENTREPRISES PROPOSÉES PAR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

	Montant de base	Remplacement des sabots de charpente classiques par des sabots en âme	Remplacement des fermes assemblées par des poutres type "bananes"	Remplacement des panneaux de 60mm en 50mm	Suppression de 8 châtiers pour les zones non nécessaires	Remplacement de la référence de l'isolation Pavatherm en Steicolliflex	Remplacement du bardage Vibrato par la référence Vibrato XL	Remplacement des ensembles de 6,00x2,90 mht par des ensembles de 3,00x2,90 mht (poids et mise en œuvre)	Remplacement de l'isolation thermique en fibres de bois par une isolation de type Biofib'trio à résistance thermique égale	Système de sécurité intrusion	HT	TTC
Lot 1 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS	180 400 €										153 450,70 €	184 140,84 €
Lot 2 GROS ŒUVRE ENDUIT	184 700 €										183 912,47 €	220 694,96 €
Lot 3 CHARPENTE BOIS	176 600 €	+ 4 578,82 €	+ 5 418,82 €								148 141,89 €	177 770,27 €
Lot 4 COUVERTURE METALLIQUE	78 900 €										101 410,42 €	121 692,50 €
Lot 5 BARDAGE BOIS	92 500 €			-3 227,85 €			-2 528,69 €				99 918,64 €	119 902,37 €
Lot 6 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	68 800 €							-12 926,00 €			79 182,90 €	95 019,48 €
Lot 7 OUVRAGES PLAQUES DE PLÂTRE - PLAFONDS	62 400 €								-2 648,13 €		78 642,94 €	94 371,53 €
Lot 8 MENUISERIES INTÉRIEURES - MOBILIER	32 800 €										33 957,51 €	40 749,01 €
Lot 9 CARRELAJE FAÏENCE	31 900 €										31 938,10 €	38 325,72 €
Lot 10 PEINTURE	10 900 €										13 687,88 €	16 425,46 €
Lot 11 ÉLECTRICITÉ	44 300 €									+2 610,00 €	41 899,00 €	50 278,80 €
Lot 12 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	115 300 €										112 000,00 €	134 400,00 €
											1 078 142,45 €	1 293 770,94 €
											1 325 660,09 €	

Total HT	1 104 716,74 €										1 078 142,45 €	1 293 770,94 €
TVA 20%											1 325 660,09 €	

4) Remboursement du fonds d'amorçage

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage pour la contribution au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que la commune est destinataire du fonds d'amorçage de l'Etat,

Considérant que les dépenses en matière de fonctionnement des écoles de Châtillon sur Thouet ont été transférées à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine,

Considérant que la commune doit reverser à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine les aides perçues au titre de ce fonds de soutien,

Le Conseil municipal décide d' :

- ✓ **AUTORISER** Madame le maire à reverser le fonds d'amorçage perçu pour l'année scolaire 2023-2024 (acompte et solde) ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

5) Marché Ateliers du Bocage : augmentations

Depuis 2021, la commune est en contrat avec les ATELIERS DU BOCAGE pour l'entretien des espaces verts de certains sites de notre collectivité : ROCHETTE – LA PASSERELLE DE POMPAIRAIN – LE COTEAU DU ROUGET – LE PARC DE LA VALLÉE.

Pour 2024, la commune est touchée par des augmentations :

Site	2021 - 2023			2024		
	Prix U.H.T	Quantité annuelle	Montant H.T	Prix U.H.T	Quantité annuelle	Montant H.T
Site de Rochette						
Tondobroyage de la prairie	140,00 €	8	1 120,00 €	158,00 €	6	948,00 €
Fauche des coteaux	670,00 €	1	670,00 €	750,00 €	1	750,00 €
La passerelle de Pompairain						
Fauche des coteaux	170,00 €	1	170,00 €	190,00 €	1	190,00 €
Le coteau du Rouget						
Fauche des coteaux	690,00 €	1	690,00 €	773,00 €	1	773,00 €
Le parc de la vallée						
Fauche des coteaux	1 970,00 €	1	1 970,00 €	2 206,00 €	1	2 206,00 €

	2021 - 2023	2024
TOTAL HT	4 620,00 €	4 867,00 €
MONTANT TVA (20%)	924,00 €	973,40 €
TOTAL TTC	5 544,00 €	5 840,40 €

L'augmentation s'élève à 296,40 € pour l'année 2024.

Le Conseil municipal décide de :

- ✓ **VALIDER** l'augmentation des coûts des ATELIERS DU BOCAGE dans le cadre du marché qui le lie à la commune ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

6) Location Cellule 8 à partir du 1^{er} avril 2024 (pour information)

La SAS GMB « CHEZ DAMIEN » louera à partir du 1^{er} avril 2024 la cellule 8 d'une superficie de 37 m², attenante à celle qu'elle loue depuis le 4 janvier 2024. Les conditions de location sont les mêmes. Un avenant à son bail sera signé chez le Notaire. Monsieur GUICHET, premier adjoint, représentera la commune et signera cet avenant.

Rappel des prix de location : 7,13 HT / m²

Le loyer HT mensuel est de 263,81 € et annuel HT de 3 165,72 €

Le loyer TTC mensuel est de 316,57 et annuel TTC de 3 798,86 €.

7) Location cabinet à la maison médicale au 1^{er} avril 2024 (pour information)

La maison médicale accueillera à partir du 1^{er} avril 2024 une sophrologue. Un bureau de consultation (superficie de 15,99 m²) est disponible depuis le départ du précédent sophrologue en août dernier.

Rappel des prix de location : 13,57 €/m²

Le loyer mensuel est de 216,98 € et annuel de 2 603,81 €.

8) Modification au tableau des effectifs

Dans le cadre de recrutement sur « emplois permanents », il appartient au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs. Il s'agit de créer à partir du 1^{er} mai 2024 :

- **1 poste d'agent administratif principal de deuxième classe : 35h00 ;**

- **1 poste d'agent administratif principal de deuxième classe : 15h00 (confirmer la création d'un poste ouvert depuis le 1^{er} juin 2023).**

Mme BEAU : à l'accueil, la commune avait un agent qui faisait 29 heures. Il a demandé un détachement, puis sa mutation. L'agent en remplacement sur 35 heures souhaite intégrer la collectivité. Il faut créer son poste car nous n'avons pas d'agent administratif principal de 2^{ème} classe.

Mme LEBEAU : l'agent à 35h sera-t-il stagiairisé ou restera-t-il en qualité de contractuel ?

Mme BEAU : nous allons faire un contrat de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil municipal décide de :

✓ **VALIDER** la création de ces postes ;

✓ **AUTORISER** Madame le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

9) Paie à façon

Dans la convention que la commune a avec le Centre de Gestion 79 et pour pallier l'absence de Mme PAJACZECK, le Centre de Gestion a pris le relais pour établir les salaires depuis le 1^{er} janvier 2024, et ce pendant 3 mois sans coût supplémentaire. A partir du 1^{er} avril, la commune doit adhérer au service paie à façon du Centre de gestion de façon durable :

ADHESION MODALITES	COUTS
Création et paramétrage de l'établissement	15,00 €
Création des agents et élus (24 x 6,00 €)	144,00 €
Reprise des cumuls	960,00 €
TOTAL ADHESION	1 119,00 €
Par mois par bulletin paie 24 x 10,00 € x12	2 880,00€
Pour l'année 2024	3 999,00€

Mme BEAU : j'insiste sur le mot « durable ». Quand Madame PAJACZEK reviendra, elle n'aura plus la gestion des paies.

Le Conseil municipal décide de :

- ✓ **VALIDER** l'adhésion au Service Paie à façon du Centre de Gestion 79 ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

10) Prime du pouvoir d'achat

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics. Cette prime a un caractère facultatif. Si la collectivité choisit de la verser, elle le sera aux conditions suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA (indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées).

Il appartient à la collectivité, si elle souhaite, de verser cette prime aux agents, de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret au regard du nombre d'heures de travail effectuées.

Mme BEAU : nous pouvons verser cette prime à nos agents pour les remercier du travail accompli qu'ils soient du technique, de la restauration, de l'entretien ou de l'administration.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	200 € (dans la limite de 800€)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	180 € (dans la limite de 700€)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	120 € (dans la limite de 600€)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	100 € (dans la limite de 500€)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	80 € (dans la limite de 400€)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	60 € (dans la limite de 350€)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	40 € (dans la limite de 300€)

Pour la collectivité, voici la projection proposée :

200	180	120	50
7	3	5	1
738,21	540,00	600,00	50,00

LE COUT POUR LA COLLECTIVITÉ S'ÉLEVERAIT A 1928,21 €.

Procédure : accord de principe du Conseil municipal – passage au CST et validation au prochain Conseil.

Adopté à l'unanimité.

11) Renouvellement de la convention avec la police municipale

Ce sujet sera abordé lors du prochain Conseil du mercredi 27 mars 2024.

12) Questions diverses

Questions diverses posées par l'opposition :

- Corniche de Rochette : Quelle est la solution apportée par la mairie à Madame COUSIN pour lui permettre de retrouver l'accès à son garage avec son véhicule suite aux travaux d'enfouissement de réseaux souterrains en 2022 ? Quelle réponse lui a été apportée depuis son courrier en mairie en novembre 2023 ?

Madame BEAU rappelle à l'assemblée le courrier que Madame COUSIN a adressé à la mairie. Concernant ce problème, le Département s'est rapproché de la mairie. Une réponse lui a été faite et Monsieur GUICHET en a fait part à l'Assemblée.

- Avenue de Villefranche : Est-ce que des travaux de réfection de voirie sont prévus pour corriger les affaissements de chaussée (au moins 2 recensés) aggravés par le temps très pluvieux de cet hiver ?

Il ne s'agit pas de l'avenue de Villefranche mais de la Route de Bressuire, dont l'entretien dépend du Département.

- **Le 20 avril 2024** : Inauguration du Bosquet'Ball en lien avec Terre de jeux 2024 et la Caravane mobile des JO.
- **Du 1^{er} mai 5 mai** : Exposition à la Maison Dieu :
 - Exposantes : MLaure Bonnin – Linogravure
 - Françoise Boussau-Janon – Plasticienne
 - Véronique Thévenoux – Sculpture
- **Le 2 juin 2024** : Caravan'Ah
- **Le 9 juin 2024** : les élections européennes
- **Le 13 juillet 2024** : dîner spectacle avec les Z'Yvettes.
- **Les 14-15-16 juin 2024** : exposition à la Maison-Dieu
- **6 septembre 2024** : fête des associations au complexe sportif.

Information de dernière minute : Monsieur GUICHET rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal avait donné l'autorisation de faire une proposition d'offre pour l'achat de la Croix Jarousseau. Il rappelle que la commune avait fait une offre au liquidateur, et qu'une réponse devait être donnée en fin d'année 2023. Une réponse positive a été obtenue en fin de semaine dernière, et la candidature de la collectivité a été acceptée.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Madame le maire prononce la clôture de la séance à 21h40.

A Châtillon sur Thouet, le 13 mars 2024.

Le Maire, Marie-Noëlle BEAU.



Le secrétaire, Alain GUICHET.

